

2^{ème} année Master «Droit, Economie, Gestion»
Mention « économie du développement »
Parcours « conception et ingénierie des projets de développement »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2016-2017

EXAMENS TERMINAUX

Périodes d'examens

Il est organisé une session unique d'examens par semestre.

1^{er} semestre : en janvier

2^{ème} semestre : en mars

Clauses valables pour la session unique

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

REGLES DE VALIDATION

- 1) **Validation des unités d'enseignements** : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale au moins à 10/20
- 2) **Validation des semestres** : Chaque semestre est validé lorsque la moyenne des unités qui le composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20.
- 3) **Activités physiques et sportives** : des **points Sport** (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG).
- 4) **Validation de l'année** : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master, il faut que la moyenne des deux semestres soit égale ou supérieure à 10/20 et qu'aucun des deux semestres n'ait une moyenne inférieure à 8/20.